

## Marie Moret à monsieur Carré, 4 juin 1885

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Carré \[Guise\]](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 41 (1)

Collation1 p. (461r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Carré, 4 juin 1885, consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/15936>

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [4 juin 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Carré \[Guise\]](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

# Description

RésuméÀ propos de l'achat d'une parcelle aux héritiers Casseleux, Marie Moret précise au notaire qu'un nouveau mesurage a fait reconnaître une surface moins grande de la parcelle.

## Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées[Casseleux \[monsieur\]](#)

Lieux cités[Lesquielles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCarré [Guise]

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéDroit/Justice

BiographieNotaire à Guise dans le dernier tiers du XIXe siècle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 31/03/2022

Dernière modification le 05/10/2023

---

Guise Familistère le juin 1885

Monsieur Carré, notaire,

J'ai l'honneur de vous confirmer  
ma lettre de ce matin et de vous  
informer qu'un nouveau mesurage  
pour contrôler la ~~cotée~~ superficie  
exacte de la parcelle de terre des héritiers  
Cassaleus a fait reconnaître que de  
l'autre à ma propriété, la parcelle  
mesure non pas 18 mètres mais 16,  
que l'autre lisière a, non pas 19 mètres  
mais 11, et quant à la largeur, elle  
est bien de 8 mètres 80 ! Par con-  
séquent la superficie totale exacte  
est de 116 mètres.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'assurance de toute ma considération

Marie Moret